

110 VIGNE

Société par actions simplifiée au capital de 600 250 euros  
Siège social : 49, route d'Auxerre, Moneteau (89470)  
RCS Auxerre 351 517 347

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 18 Janvier 2008, à 10 H

les associés de la société par actions simplifiée dénommée "110 VIGNE", se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pouillot Michel, en sa qualité de président de la société.

CHD, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent plus que le quorum du quart requis par la loi.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

### Ordre du jour

- Changement de président
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

MP

## PREMIERE RESOLUTION

Après échange de vues, l'assemblée générale nomme M. Michel GARRAUD, président de 110 VIGNE SAS en remplacement de M. Michel POUILLOT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président

M. Garraud

*Bon pour acceptation  
des fonctions de Président  
M. Garraud*

M. Pouillot

